

« La RT2012 arrive en... 2011. Préparons-nous ! »

C'est devant un auditoire de plus de 300 personnes que s'est déroulé le premier 5 à 7 de l'écoconstruction du millésime 2011 à l'hippodrome de Feurs.

Toujours sous l'égide de la Direction départementale des territoires, d' Inter Forêt Bois 42, de la Latere, de la fédération du BTP de la Loire et de la Chambre de Métiers le thème retenu et rassembleur fut celui de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique 2012 (RT2012). En effet nombreux furent les participants des éditions précédentes à le demander aux organisateurs.

Le Label BBC/Effinergie avait ouvert en France la voie aux bâtiments basse consommation. Le Grenelle de l'environnement a, depuis, entériné le passage à une réglementation thermique beaucoup plus contraignante : la RT2012, fortement inspirée de ce label BBC/Effinergie, mais qui s'en distingue par certains aspects. La RT2012, (comme son nom ne l'indique pas !), entrera en vigueur pour certains bâtiments dès la fin de cette année 2011.

Les questions suivantes ont ainsi pu être abordées :

Quelles vont être les exigences de la RT2012, et en quoi seront-elles différentes de la réglementation actuelle (RT2005), et du label « volontaire » BBC/Effinergie ?

Quelles seront les conséquences pratiques en matière de conception de l'enve-

loppe, de niveau d'isolation, de menuiseries extérieures, de performance des systèmes de chauffage et de ventilation ?

Quand va entrer en vigueur la RT2012, et pour quels types de bâtiments ?

Quelles sont les « exigences de résultats » en matière de consommation énergétique, de conception bioclimatique et de confort d'été ?

Quelle place va jouer l'étanchéité à l'air et son contrôle ?

Quelles seront les procédures liées à cette réglementation au niveau des permis de construire et des contrôles ?

Quelle sera la place de l'expert indépendant prévu dans la Loi Grenelle ?

Et enfin comment cette RT2012 préparera-t-elle la réglementation de 2020 qui imposera des bâtiments à énergie positive ?

Pour répondre à toutes ces points, Roland Fauconnier, expert de la Fédération

Française du Bâtiment ayant participé aux groupes de travail qui ont élaboré la RT2012 était présent à Feurs où il a captivé l'auditoire.

En résumé les éléments essentiels à retenir sont :

La prise en compte de la réglementation très en amont du projet, dès le permis de construire

L'étude thermique est déterminante avec des performances conventionnelles à respecter et des ordres de grandeur des consommations par usage

Surcoût à l'investissement de l'ordre de 5 à 15%

Contrôle systématique à réception.

A noter que la formule du 5 à 7 existe dans la Loire depuis 3 ans et rencontre un succès grandissant

